

# **Conseil municipal du vendredi 10 septembre 2021**

## **Présents :**

Mr Paul Painco – Mr Jacques Labadie - Mme Véronique Rigaud - Mr Bastien Plauzolles – Mr Christian Balayé - Mr Jean-François Jammes - Mme Patricia Devienne - Mr Pierre Brousseau - Mme Cynthia Balayé

**Absents (e):** Mr Max Laguzou - Mr Mathieu Plauzolles

**Secrétaire :** Mr Bastien Plauzolles

**Procuration :** Mr Mathieu Plauzolles donne POUVOIR à Mr Bastien Plauzolles

Après que Monsieur le Maire ait fait lecture du résumé du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 09 juillet 2021, il a ouvert la séance du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

- Délibération : création d'une aire de lavage engins agricoles
- Délibération : approbation d'une démarche administrative pour l'achat de matériels à acquérir (demande de devis pour le coût et sollicitation de subventions auprès de différents organismes)
- Délibération : levée de la prescription quadrénale pour le créancier, concernant des factures EDF anciennes impayées
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Tour de table - Questions diverses
- Agenda

## **DELIBERATION**

*« d'une aire de lavage engins agricoles »*

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal le projet de création d'une aire de lavage intercommunale des matériels agricoles auquel adhèreraient 10 communes : Belvèze-du-Razès, Bellegarde-du-Razès, Brézilhac, Fenouillet-du-Razès, Ferran, Gramazie, Hounoux, La Courtète, Mazerolles et Mongradail.

Son implantation pourrait se faire sur Mazerolles compte-tenu d'une part, de la possibilité d'obtenir un terrain adéquat et pouvant être desservi par le futur réseau d'irrigation et d'autre part, de sa position centrale par rapport aux autres communes.

En préalable, il convient de faire réaliser une étude de faisabilité et d'élaborer un dossier de demande de subventions. Pour cela, les autres communes ont demandé à la commune de Belvèze du Razès d'assurer la maîtrise de l'ouvrage de cette étude pour un montant de 5000 € H.T environ avec une participation de chacune d'entre-elles.

Ultérieurement, si l'opération se réalise, il sera créé, pour l'investissement, une conférence de l'entente intercommunale afin d'assurer le financement des travaux d'investissement. La gestion se ferait sous le régime d'une commission syndicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Convient, dans un premier temps, d'autoriser le Maire de Belvèze-du-Razès à assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude pour le compte des autres communes et d'établir des titres de recettes pour percevoir leur participation financière.
- Autorise, dans un second temps, le maire de la commune à engager toutes les démarches afin d'adhérer à la conférence d'entente intercommunale et signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents et représentés. Ainsi fait et délibéré en séance ce jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

### **DELIBERATION**

*« approbation d'une démarche administrative pour l'achat de matériels à acquérir (demande de devis pour le coût et sollicitation de subventions auprès de différents organismes »*

Dans le cadre des investissements à venir, Monsieur le Maire, souhaite solliciter notamment la Région et le Département pour l'octroi de subventions relatives à l'acquisition d'un broyeur à végétaux professionnel présentant toutes les normes de sécurité nécessaires et adaptable au tracteur communal.

Cet outil sera financé sur les fonds propres de la commune et il ne sera effectué aucun emprunt. Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée trois devis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après étude des trois offres, l'Autorise à demander les subventions afférentes à cet achat, et à en effectuer l'achat.

### **DELIBERATION**

« levée de la prescription quadrennale pour le créancier, concernant des factures EDF anciennes impayées »

La commune est redevable pour le compte d'EDF 6628796458 de plusieurs factures, pour un montant total de 561.87 €, s'étalant sur la période du 09/11/2014 au 09/02/2018.

Compte-tenu que plusieurs de ces factures datent de plus de quatre années et font donc l'objet d'une prescription quadrennale et afin de régulariser leur mandatement, le conseil municipal doit se prononcer s'il souhaite lever le créancier de la prescription quadrennale ou pas.

Ouï la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de lever le créancier de la prescription quadrennale pour les factures ci-dessus citées.

### **TRAVAUX**

#### **Travaux réalisés :**

Travaux de plomberie pour l'évacuation des eaux pluviales du nouveau hangar municipal via la pose de descentes en zinc et écoulements.

Divers travaux de terrassement, isolation combles mairie, tranchée et voirie réalisés par l'entreprise de bâtiment LABADIE Jacques pour un montant TTC de 2400€.

Changement de la chasse d'eau dans un des logements communaux pour un montant de 102,40€

#### **Travaux en cours :**

Entretien des bouches d'incendie (fonctionnement et peinture). Peinture de la cage d'escalier du foyer municipal.

#### **Travaux à venir**

Nettoyage de la façade de la Mairie.

Changement de la signalétique en façade de la Mairie.  
Finir les travaux du hangar municipal, maçonnerie électricité.  
Confection de cache conteneurs modulables.

## **VOIRIE**

### **Travaux réalisés :**

Entretien de la voirie communale, travaux de tonte et de débroussaillage.  
Trous rebouchés sur le chemin de LA BELLE.  
Engrèvement de l'accès à la zone des déchets verts.

### **Travaux en cours :**

Entretien de la voirie communale.

### **Travaux à venir :**

Confection d'allées bétonnées dans le cimetière.  
Pour l'année 2022, prévision de goudronnage d'une partie de la rue du Donjon, à l'intersection de la rue du Meunier. Monsieur le maire présente 3 devis pour études.  
Après présentation d'un devis émis par la société CHAUVET TP, pour des travaux de voirie au départ du chemin communal de LABELLE et du communal de GUILLOU, le conseil municipal donne un avis favorable.  
Du 12 septembre au 03 octobre 2021, curage des fossés de la route de LA BELLE et de la PEYRE-BLANQUE par la société CAZAL.  
Mise en place de buses à l'entrée du chemin de LA BELLE afin de positionner les conteneurs à déchets.

## **ACHATS**

### **Achats réalisés :**

Clés pour les nouvelles portes d'accès à la mairie pour un montant de 42.00€  
Escabeau et petits matériels pour un montant de 173.40€  
Essence pour les matériels de jardinage 30€  
Consommables super U : 15€  
Concassé pour engrèvement de la zone déchets verts (en attente de facture).

### **Achats à réaliser :**

Achat d'un broyeur à végétaux (étude de demande de subventions en cours avec le COVALDEM) et autres organismes. Pour info, le Département aide les communes à s'équiper en matériels alternatifs. L'aide peut aller jusqu'à 30%. Cette aide départementale est plafonnée à 6 000 € HT pour un montant du dossier éligible à 20.000 € HT. Un dossier de demande de subventions est à déposer avant le mois d'octobre 2021 .  
La décision pour accord des aides sera prise en commission permanente au printemps 2022.  
Si la commune souhaite acheter le matériel avant la décision d'aide, faire une demande d'anticipation des achats à joindre à la demande de subvention.  
Le dossier de demande d'aide financière est en cours de préparation.

## DIVERS

>Lundi 12 juillet de 16H15 à 17H15, a eu lieu au foyer municipal, le premier atelier « bien vieillir » dans l'Aude, organisé par l'Espaces Séniors du Lauraguais et sur le thème de la relaxation. Quatre personnes y ont participé.

> Lundi 12 juillet à 18H00, salle BLACHE à Fanjeaux, réunion de la commission « eau et assainissement ». Monsieur le Maire en a fait le compte-rendu à l'assemblée.

>A l'occasion de célébration de la Fête Nationale du 14 Juillet, le bâtiment de la Mairie a été pavoisé toute la journée.

>Le dimanche 18 juillet 2021, à l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France, les édifices publics de la commune ont été pavoisés.

>Le lundi 9 août 2021, Monsieur le Maire avait rendez-vous avec Madame Corinne MANDON, interlocutrice privilégiée de la société ENEDIS pour la commune. Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal la documentation déposée par cette société.

Pour rappel le numéro tout public pour joindre ENEDIS est le 09.72.67.50.11

>Le vendredi 13 août 2021 à 09H00, Monsieur le Maire a remis un panier garni à Madame et Monsieur LEJEUNE, au nom des membres du conseil Municipal, les remerciant ainsi d'avoir relié deux Registres d'Etat Civil ainsi que deux tomes de Délibérations de la commune.

Cet acte bénévole leur a demandé du temps, de la patience et du savoir-faire et a permis à la Commune de réaliser de concrètes économies. Leur intervention a permis de remettre en état ces documents administratifs de haute importance, de les valoriser et de les sauvegarder.

Monsieur le Maire les a chaleureusement remercier et leur a transmis toute la reconnaissance des Honosaises et des Honosais pour cette action bienveillante.

>Le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021, il a été procédé à l'enlèvement des déchets verts

>Le samedi 04 septembre 2021 Monsieur le Maire a signalé au service concerné la chute d'un poteau téléphonique sur la voirie communale qui mène à la PEYRE-BLANQUE. Il remercie les habitants qui l'ont alerté et ceux qui ont sécurisé la zone.

>Le lundi 06 septembre 2021 à 08h30, il a été procédé à la destruction d'un nid de frelons asiatique situé dans une infrastructure supérieure du mur-ouest de l'église par une société spécialisée.

## TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

>En application de l'article 1595 bis du Code Général des Impôts, et suite à la délibération en date du 16 juillet 2021 de la Commission permanente du Département, une somme d'un montant de 11 845.03 € sera versée à la commune par les services de l'Etat.

>Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Annick MARIOLAN souhaite céder des parcelles dont elle est propriétaire. Il propose que la commune lui achète pour l'Euro symbolique la/les parcelles ci-dessous cadastrée(s)

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Nature</b>	<b>Contenance</b>
<b>C</b>	<b>250</b>	<b>FOURNIAT</b>	<b>Lande</b>	<b>00ha28a00ca</b>

Ainsi que la suivante :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Nature</b>	<b>Contenance</b>
<b>A</b>	<b>68</b>	<b>LE BARRY</b>	<b>Lande</b>	<b>00ha00a50ca</b>

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL accepte l'acquisition du ou des terrains et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

>Suite au dépôt de demande de congés annuels de Madame Gaëlle COSTECALDE, secrétaire de Mairie titulaire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée son aval pour refaire un contrat de travail pour la période du 30 septembre 2021 au 29 octobre 2021 inclus à Madame Barbara MARZEC, secrétaire remplaçante.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

>Suite au dysfonctionnement du réseau internet au niveau de la Mairie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour s'abonner auprès d'un fournisseur de Très Haut Débit. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

>Le 09 août 2021, Mme Yvette GROUPI a déposé en Mairie un dossier dans lequel elle demande que la Mairie de HOUNOUX lui cède gracieusement ou lui vende pour l'EURO symbolique la partie du chemin communal qui passe entre ses parcelles A 409 et A 424 situées au hameau « Des BEZIATS » et ce afin qu'elle puisse relier ces deux parcelles. Elle souhaiterait également que la commune prenne en totalité à sa charge les frais de notaire et de bornage liés à cette transaction.

Après étude de cette requête, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas un avis favorable pour la cession à titre gratuit (ou pour l'euro symbolique) de cette surface communale, ni pour des frais de notaire et de bornage à payer par la Commune ; mais serait d'accord pour céder à titre **onéreux** cette surface, au prix du mètre carré qui serait fixé par délibération grevés des frais de notaire et de bornage. Et ce, toutefois, sous réserve que les autres propriétaires riverains concernés donnent leur accord après avoir été consultés.

Même requête et même décision du Conseil Municipal pour la partie du chemin communal qui longe et qui passe entre ses parcelles A399, A397, A413, A411 et A414 et les parcelles A412 et A415 ne lui appartenant pas.

Quant au problème de voisinage qu'elle évoque avec Mr VERBIST, Monsieur le Maire le rencontrera pour un règlement à l'amiable.

## AGENDA

-Le 13 septembre 2021, des travaux pour l'amélioration des prises de terre ENEDIS vont être entrepris par la société DICT sur le hameau des BEZIATS pour une durée d'environ dix jours.

-La prochaine commission « voirie » se réunira le mercredi 15 septembre à 18h00, salle Blaché à Fanjeaux.

-Le mardi 21 septembre 2021, à 18H00 à Fanjeaux, Réunion relative aux « Aides aux communes » Mme Barbara MARZEC, secrétaire remplaçante, y représentera la commune.

-Le lundi 27 septembre 2021, retour de Madame la secrétaire de Mairie titulaire, Gaëlle COSTECALDE.

-Du 11 au 17 octobre 2021, l'AFDAIM 11 organise des journées d'appel à la générosité publique intitulées « Opération Brioche des Hirondelles ». Pour l'occasion et pour présenter les brioches aux éventuels acheteurs, comme les années précédentes, le porte à porte restera de mise. Il sera effectué par deux volontaires de la commune, Mme Rigaud Véronique et Mme Devienne Patricia. La date de distribution vous sera communiquée ultérieurement.

-Monsieur le Maire sera absent de la commune pour congés annuels du 16 au 27 septembre 2021. Il restera joignable sur son N° de portable au 06.42.09.98.75 pour tout problème urgent. Monsieur le premier adjoint, Jacques LABADIE, assumera l'intérim pour cette période et sera joignable au 06.73.87.08.38.

-Un panneau "voix sans issue" sera mis en place chemin de raffégue.

